« Fruict de plaisir » sur les tréteaux : *Figue, Noix et Châtaigne* d'Ayme de Castanea
Analyse et édition d'une pièce du XVIe siècle

En 1534, le poète auxerrois Pierre Grosnet fait paraître le *Secund volume des Motz Dorés*[1]. La compilation, qui fait suite aux *Motz Dorez du saige Cathon*[2], est un ensemble de sentences morales traduites du latin, encadré par un protocole visant à mettre en valeur les qualités linguistiques et rhétoriques de l'auteur. Les premières pages proposent une épître dédicatoire aux fils de François Ier, puis un *Preambule de maistre Ayme de Castanea, natif de la ville de Tocy au diocese d'Auxerre, docteur es ars et bachelier en chascun droit*. Les distinctions universitaires qui accompagnent le nom de ce personnage donnent du poids à l'éloge qu'il fait du livre. Celui-ci, grâce à son équilibre réussi entre traduction « d'authoritez latines moult sentencieuses » et offrande de « moralitez françoyses beaucoup serieuses », apportera à un large public « fruict de plaisir ». À l'issue du recueil, Pierre Grosnet répond à cet hommage par ce qui est sans doute son texte le plus célèbre, *De la Louange et Excellence des bons facteurs qui ont bien composé en rime, tant deça que dela les montz*. Dans cette revue des écrivains contemporains, élaborée sur le modèle des Parnasses littéraires qui fleurissent depuis la fin du XVe siècle, une place importante est consacrée à Ayme de Castanea, l'un des rares auteurs à être décrit en deux strophes :

> De Castanea de Thoucy
> Scet bien rythmer sans grant soucy
> Tant en latin comme en françoys

1 P. Grosnet, *Le Secund volume des Motz Dorés*, Paris, Denis Janot, 1534, (Paris, BnF, Rés. Vélin 2092).
2 P. Grosnet, *Les Motz Dorés du saige Cathon*, Paris, Jehan Longis, 1531 (Paris, BnF, Rés. P. YC 906).

Bon est facteur de l'Auxerroys.

Celluy Castanea rithma,
Françoys et latin estima,
Son *Compendiole* l'enseigne
Aussi fait *Noix, Figue et Chasteigne*[3].

Noix, Figue et Chasteigne, conservé dans un exemplaire unique et malheureusement incomplet, a été remarqué par Anatole de Montaiglon au milieu du XIXe siècle, puis est retombé dans l'oubli[4]. Par l'édition et l'analyse de ce modeste témoignage, on tentera d'explorer quelques problèmes auxquels la recherche se confronte fréquemment. Que penser du statut de ce texte, « traitté » dialogué ou pièce dramatique ? Comment le triptyque de ses parties, « joyeuse, serieuse, theologalle », et les curieuses allégories prises pour personnages contribuent-ils à nourrir notre réflexion sur la complexité des catégorisations littéraires à cette époque ? Comment comprendre cet exemple de « théâtre français du Moyen Âge[5] », si c'en est un, au sein d'un contexte local, dans les premières décennies du XVIe siècle? Il semble en effet qu'à travers lui se dessine un réseau d'intellectuels, moralistes amateurs de manifestations ludiques, auquel appartiennent plusieurs auteurs que la critique moderne a désignés comme « petits villoniens[6]. »

3 *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles, morales, facétieuses, historiques*, éd. A. de Montaiglon, Paris, P. Jannet, 1855-1878, t. VII, p. 15.

4 *Traitté plaisant et sentencieux de Figue, Noez et Chastegne*, s. d. s. l. (Paris, BnF, Rés. Ye 4931) ; A. de Montaiglon, « Fragment d'une farce imprimée par un poète bourguignon », *Le Chasseur Bibliographe*, avril 1863, p. 3-13.

5 Une importante mise au point sur cette expression a été proposée par J. Koopmans et D. Smith dans l'introduction au volume *Théâtres du Moyen Âge*, n°59, automne 2010, p. 5-16.

6 La désignation de Collerye et de divers écrivains de son cercle comme « petit villoniens » se trouve sous la plume d'H. Guy, *L'école des Rhétoriqueurs*, Paris, 1910 ; elle prend sa source dans la présentation que P. Grosnet, forgeur de mythes littéraires, fait de son compatriote, notamment dans le

Auteur, contexte, texte

Les archives auxerroises, dépouillées par l'abbé Lebeuf au XVIIIe siècle[7], livrent fort peu de renseignements sur Ayme de Castanea. Son nom même n'est pas assuré. Peut-être *Castanea* est-il moins un patronyme que sa latinisation, geste habituel aux clercs. Le nom de l'écrivain est d'évidence à la source du débat, en particulier de la transparente allégorie qu'est Châtaigne. Ce personnage assume dans le débat le rôle habituel de « l'acteur », modérateur et commentateur dont les interventions concluent chacune des parties du texte. Le *Compendiole* n'ayant pas été retrouvé, les œuvres de ce « bon facteur de l'Auxerrois » se réduisent aux feuillets incomplets d'un unique texte. L'abbé Lebeuf n'avait pas tort de parler de Castanea comme d'un « mince poète[8] ».

La différence est nette avec son contemporain Pierre Grosnet. L'activité de ce dernier, chroniqueur, compilateur, animateur des cercles auxerrois dans les années 1530, est attestée par de nombreuses sources. C'est d'ailleurs Grosnet qui offre les rares indications connues sur Castanea, ce qui incite à se pencher plus précisément sur le portrait de ce dernier dans *Le Secund volume des Motz Dorés*. Comme on l'a vu, la présence de Castanea encadre ce recueil. Son *Preambule* trace de Grosnet un portrait louangeur dont on retrouve les traits dans les deux strophes consacrées à Castanea au sein de la dernière partie de la *Louange et Excellence des bons facteurs*. Tous deux sont « enseignants », c'est-à-dire moralistes, tra-

Secund Volume des Motz Dorés. Cf. S. Lécuyer, *Roger de Collerye, un héritier de Villon*, Paris, Champion, 1997, p. 19-26.

7 Abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique d'Auxerre*, Auxerre, 1743, 2 vol., t. 2, p. 504.

8 Abbé Lebeuf, « Réponse de Mr Lebeuf, chanoine et sous-chantre d'Auxerre aux difficultés formées par M. Joly, chanoine de la chapelle au Riche, à Dijon, touchant la patrie et le nom de Pierre Grognet », *Mercure de France*, 1739, p. 1513.

ducteurs de sentences latines et rimeurs habiles en français. Les strophes de Grosnet adoptent d'ailleurs une rhétorique répétitive pour parler des qualités stylistiques de Castanea, comme si le jeu spéculaire entre les deux auteurs s'inscrivait aussi dans le détail du texte. L'insistance sur « Tocy » / « Thoucy »[9] fait signe vers une origine géographique similaire : ils viendraient de la même bourgade, à quelques lieux d'Auxerre. Leurs titres universitaires soulignent une autre forme de spécularité. Castanea est dit « docteur es ars et bachelier en chascun droit » ; Grosnet se présente, dans la seconde dédicace du recueil, comme « maistre es ars et licencié en chascun droit[10]. » Le prestige des grades de chacun s'équilibre en quelque sorte. En proposant Castanea comme un exemple local du Parnasse contemporain, P. Grosnet dessine un miroir de lui-même.

Si la louange de Castanea est l'une des plus longues, elle est aussi partagée par d'autres Auxerrois. Après avoir évoqué Jean Régnier, bailli d'Auxerre au XVe siècle, auprès de Jean de Meun et de François Villon, Grosnet célèbre les mérites de Roger de Collerye, dont il édite un certain nombre de pièces poétiques dans les dernières pages des *Motz Dorés*. Un cercle littéraire se dessine ainsi, animé par des clercs, parfois anciens Basochiens, au service des évêques d'Auxerre. Particulièrement actif au cours de la décennie 1530, ce groupe d'intellectuels, lecteurs de Sénèque et de Caton, semble avoir pratiqué les écritures poétiques et dramatiques d'orientation morale. Le double registre de leurs discours, « sentencieux et plaisant », est souligné à plusieurs reprises : on le trouve dans le titre de l'opuscule de Castanea, *Traitté plaisant et sentencieux de Figue, Noez et Chastegne*, dans les *rondeaux* et *espistres* de Collerye comme dans *l'explicit* du recueil de 1531 par P.

9 *Preambule* : « Ayme de Castanea, natif de la ville de Tocy… » ; *Louange* : « De Castanea de Thoucy… »

10 Dédicace à Jean de Dinteville, f. 138 ; il se dit aussi « presbtre et humble chappelain d'Auxerre. »

Grosnet :

> Par quoy je leur peulx bien respondre
> Qu'avecques les mots serieux
> Autre sens peult on sans confondre
> Dire mots plaisantz et joyeulx[11].

L'unique exemplaire du *Traitté plaisant et sentencieux de Figue, Noez et Chastegne* est conservé à la Bibliothèque nationale de France, sous la cote Rés. Ye. 4931. Il s'agit de cinq feuillets *in-octavo*, portant une marque de cahier (A) au f. 2. Celle-ci permet de supposer que les feuilles ont pu être imprimées de façon autonome, tout en réservant la possibilité de les insérer dans un recueil plus ample. Le format laisse croire que trois folios manquent, correspondant à la troisième partie du texte. La page de garde annonce en effet : « Et contient troys petites parties. La premiere est joyeuse. La secunde serieuse. La tierce theologalle ». Imprimés sur trente lignes par page, les vers conservés sont un peu moins de deux cents[12]. Avec un net souci d'équilibre, la première partie s'étend sur une centaine de vers, la seconde sur une autre centaine ; elle se suspend au f. 5v, peu avant que la troisième, manquante, ne commence. Les feuillets, imprimés en caractères gothiques, ne portent pas de marque d'imprimeur, ni de date. Si l'auteur avait les mêmes habitudes de Pierre Grosnet, il est possible qu'il ait eu recours aux services d'un imprimeur parisien ; mais rien ne permet d'étayer cette hypothèse. L'allusion des *Motz Dorés* de 1534 indique une date de composition antérieure, dans les premières années de la décennie.

11 P. Grosnet, *Les Motz Dorés du saige Cathon*, Paris, Jehan Longis, 1530, « Response de l'autheur a aucuns mal disans », f. 113v.
12 Le reste des lignes est consacré aux noms de rôles.

Figue, Noez et Chastegne, pistes pour une étude littéraire

Lorsqu'il édite la première transcription de l'opuscule, A. de Montaiglon l'intitule « fragment d'une farce imprimée ». Le terme « traité », dans le titre original, pourrait mettre en doute la nature dramatique de l'œuvre. Cependant, en moyen français, « traité » souligne l'orientation didactique du texte plutôt que son ancrage dans une forme narrative. Aucun élément de narration n'accompagne ici le dialogue entre les personnages. Seuls apparaissent un sous-titre articulant les deux parties conservées et une note interne qui glose l'expression « neveux d'Eglise » pour dénoncer la simonie (« neveux ou freres ou cousins ou autres », f. 5v). De plus, cette titulature n'est pas rare pour un texte dramatique à dimension morale. *Les Epitaphes d'Hector* de George Chastelain, pièce dont la représentation en 1454 est attestée, sont intitulées « petit traitié » dans plusieurs manuscrits du début du XVIe siècle[13].

Si l'hypothèse d'un texte dramatique est donc plausible – c'est elle qui sera ici suivie –, la question de son statut générique demeure. A. de Montaiglon, sensible à l'évolution des registres dans le texte, a proposé d'y voir une esquisse de farce qui se continuerait en moralité. Si le moyen français est une période caractérisée par l'émergence d'un nouveau lexique pour qualifier diverses formes de représentations dramatiques (« farces », « sotties », « moralités », « mystères » remplaçant le « jeu » de l'ancien français), les réalités scéniques désignées par ces termes demeurent encore assez opaques pour nous. Il nous semble que, plutôt que de tenter de catégoriser un texte qui affiche d'emblée sa diversité de ton, il vaut mieux être attentif à son évolution et considérer celle-ci, non comme une maladresse, mais comme un témoi-

13 C'est ainsi que le désigne à plusieurs reprises J. Robertet dans le ms. de Paris, BnF, ms. fr. 1717, rubrique du f. 22. Le copiste, petit-fils de J. Robertet, construit son recueil dans les premières décennies du XVIe siècle.

gnage de la souplesse des formes dramatiques des XVe et XVIe siècles.

Faut-il pour autant renoncer à rapprocher le témoin d'une de ces formes ? La dimension pédagogique du *Traitté* n'est pas sans lien avec le fonctionnement habituel des moralités. Système de communication plus que genre codifié, la moralité se caractérise par les diverses orientations possibles d'un discours dramatique défini par le dévoilement des choses cachées[14]. Spirituelle, elle propose une réflexion pour atteindre *hic et nunc* les moyens du salut par la révélation des vices et des erreurs guettant le pécheur. Satirique, elle blâme les dysfonctionnements des communautés humaines, ecclésiastiques ou laïques. « Joyeuse », elle met en danger l'allégorisation à travers des personnages d'une trivialité concrète et joue alors sur les ressorts habituels du comique farcesque, scatologie ou obscénité. On voit bien comment l'évolution de *Figue, Noez et Chastegne* peut illustrer ces diverses possibilités en les articulant.

Une autre hypothèse, non exclusive de la première, est suggérée par la forme du texte. Dans l'*Art et science de Rhetoricque metriffiée* qu'il publie en 1539, Gratien du Pont indique que la longueur idéale d'une moralité est de mille à mille deux cents vers[15]. Le théoricien fait allusion également au dialogue, étendu sur deux cents ou trois cents vers. C'est la longueur approximative de *Figue, Noez et Chastegne*. Le dialogue, comme l'a montré J-C. Aubailly, est un type d'écriture apparemment assez peu représenté dans le corpus dramatique

14 Dans sa *Réplique aux furieuses defenses de Louis Meigret* (Lyon, 1551) Guillaume des Autels définit la moralité par la démonstration « des choses intelligibles et occultes par les sensibles et manifestes » (f. 63).

15 G. du Pont, *Art et science de rhétoricque mettriffiée*, Toulouse, N. Vieillard, 1539, f. 77 : « Qui aura envye de scavoir le nombre de lignes appartientz en monologues, dyalogues, farces, sottises et moralitez, saichent que quant monologues passent deux cens lignes, c'est trop, farces et sottises cinq cent, moralitez mille ou douze cent au plus. »

d'expression française[16] ; il a joué pourtant un rôle matriciel pour les autres formes brèves, farces, sotties ou moralités. D'évidence *Figue, Noez et Chastegne* est un dialogue dramatique, puisqu'il s'agit d'une suite de débats entre des personnages aux voix contrastées ou complémentaires. On pourrait objecter que la présence de trois figures, et non de deux, empêche de parler de dialogue. Mais le rôle de Châtaigne est constamment différent des deux autres. Ce point est souligné par la mise en page de son nom, figurant toujours à droite des feuillets de l'imprimé alors que les autres sont justifiés à gauche. Châtaigne est l'arbitre final du premier débat mettant aux prises Noix et Figue. Dans la seconde partie, Figue et Noix occupent une position complémentaire, alors que Châtaigne modère leurs propos. Tout se passe donc comme si le texte jouait sur les diverses formes que peut prendre le dialogue[17] : la contradiction entre Figue et Noix ou l'union de ces deux personnages ; la relation critique qui les lie à Châtaigne, dont les discours offrent un constant rééquilibrage de leurs excès verbaux. Dans les années 1530, le dialogue est illustré par de brillantes plumes, celles de Clément Marot ou de Roger de Collerye. La dernière œuvre connue de ce dernier, *Le Dyalogue de Mr de Dela et Mr de Deça,* déplorant les « gages cassés » d'un écrivain en quête d'une prébende qui ne viendra pas, a été composée à Auxerre vers 1533. *Figue, Noez et Chastegne*, dont les thématiques sont proches de certains « abuz de cour » dénoncés par Collerye dans le *Dyalogue des Abusez du temps passé* (1502) et qui se penche sur le scandale des offices injustement attribués, semble s'inscrire dans son sillage.

La curieuse nature des personnages est sans doute l'élément le plus frappant. Le lecteur familier des moralités joyeuses y reconnaît le dysfonctionnement burlesque que ce

16 J.-C. Aubailly (*Le monologue, le dialogue et la sottie*, Paris, Champion, 1984) cite une vingtaine d'exemples du XVe et du XVIe siècle ; le texte de Castanea n'y figure pas.

17 J.-C. Aubailly, *ibid*, p. 203-279.

type de pièces introduit dans la personnification allégorique traditionnelle. Figue, Noix et Châtaigne ne sont pas des *abstracta agentia*, comme Justice ou Simonie ; elles possèdent des référents concrets, incarnés ici dans des corps. Loin de les rendre plus sensibles, le jeu les déréalise paradoxalement. Il leur offre ainsi une pluri-référentialité inattendue : les fruits ne signifient plus seulement leur nature d'aliment ; ils renvoient à autre chose, comme le veut le mécanisme d'*aliud sensu* de l'allégorisation – mais à quoi ? Peu à peu le dialogue déploie leurs divers sens possibles, offerts à des récepteurs perspicaces. De tels textes supposent une audience informée et complice. Notre hypothèse est que le cercle des récepteurs, ici programmé, avait des liens avec le groupe d'écrivains, pourvus ou en quête de charges ecclésiastiques, qui fréquentait alors la cour des évêques d'Auxerre.

Le choix de trois fruits peut surprendre. Ils sont certes ramassés à peu près à la même saison et, quoique d'origine différente[18], apparaissent ensemble sur les tables au mois de septembre. Faut-il voir dans cette coïncidence une allusion au calendrier d'une éventuelle représentation ? Les premiers vers proposent une autre justification. Noix, Figue et Châtaigne partagent une particularité linguistique : en latin, *nux, ficus, castanea* désignent à la fois l'arbre et le fruit. Grammaticalement, leur identité hésite entre masculin et féminin[19]. Les trois fruits sont également à la source, dans la langue vernaculaire, de nombreuses expressions figurées où ils sont parfois interchangeables[20]. Employés comme forclusifs dans des locutions négatives, « ne cuire chastegnes », « ne priser

18 La figue est un fruit exotique ; noix et châtaigne appartiennent au terroir. Nous remercions N. Labère et A. Gautier pour leurs suggestions et leur généreuse lecture de ces pages.

19 La plaisanterie fonctionne plus efficacement si on envisage une représentation où les rôles seraient assumés par des acteurs grimés en femmes.

20 Cf. *Dictionnaire des locutions en moyen français*, éd. G. Di Stefano, Montréal, 1991 ; *Dictionnaire du moyen français*, édition en ligne 2010.

une figue », « ne compter noix », ils illustrent l'idée de non-valeur. À travers des actants que le moyen français associe au « peu de poids », le texte s'affiche comme une plaisanterie, forme de *captatio benevolentiae* qui facilite l'évolution vers la polémique. Dans le domaine des locutions que les farces contemporaines exploitent largement, Figue et Noix ont aussi des liens étroits avec la sexualité (« batre noix » : acte sexuel ; « figue » : sexe féminin, par extension : une prostituée). Enfin, dans des expressions répandues comme « peler chastegne », « faire ou donner la figue » à quelqu'un, Châtaigne et Figue signifient railler un interlocuteur. On peut y voir une allusion aux débats des personnages, ainsi que la relation du texte à des personnalités ou des faits réels pris pour objets de moquerie. Les noms de rôle semblent donc avoir pour source une commune relation ludique à la langue latine et à la langue française, que Grosnet disait appréciées et illustrées par les intellectuels auxerrois. Les trois personnages sont avant tout des êtres de langage, faits de mots et jouant sur eux. En témoignent les doubles sens grivois de la partie joyeuse comme les calembours de la partie satirique[21].

Le premier mouvement du texte repose sur le pastiche, tirant souvent vers la parodie, d'un intertexte aisément reconnaissable : le *regimen sanitatis* ou régime de santé. D'abord destiné à un lectorat spécialisé ou aristocratique, ce type de *tractatus* est largement diffusé au XVIe siècle grâce aux traductions vernaculaires et au véhicule de l'imprimerie[22]. L'un des plus célèbres d'entre eux, le *Platine en françoys*, consacre plusieurs lignes aux fruits mis en scène par Castanea[23]. Figues et noix y fonctionnent en miroir. Les premières, plus digestes séchées que fraîches, aident à la digestion en fin de re-

21 « Benefice » est, par exemple, défini comme « malefice » par Figue, v. 99.
22 M. Nicoud, *Les régimes de santé au Moyen Âge,* Rome, Ecole Française, 2007, 2 vol., t. 1, p. 340 et suivantes.
23 *Platine en francoys, tresutile et necessaire pour le corps humain*, Lyon, F. Fradin, 1505.

pas. Figue ne manque pas de souligner sa position privilégiée « en la fin du banquet » (v. 45). Les noix, en revanche, sont préférables fraîches car elles sont dangereuses lorsqu'elles sont trop vieillies. Noix se glorifie d'être « fraische au noyer prise » (v. 51), alors que son adversaire masquerait son aspect décati par de louches décoctions. Traditionnellement, les régimes de santé soulignent que l'union des figues et des noix a un effet antitoxique sur l'organisme[24]. Ce caractère est illustré métaphoriquement par l'union des deux voix qui s'attaqueront ensuite de façon décapante aux malaises du corps ecclésiastique.

Le pastiche des *artes dietae* est fréquent sur les scènes des XVe et XVIe siècles. Le discours nutritionnel permet en effet un passage aisé au registre comique, grâce aux relations des aliments et du bas corporel, ainsi qu'au registre satirique et moral, corps humain et corps social étant pensés en miroir. Ces deux registres, que l'on trouve à la source de nombreuses batailles dramatiques entre Carême et Carnaval, de *La Condamnation de Banquet* ou de la *Farce de Fromage, Farine, Petit-Tournois et Tartelette*[25], sont illustrés par *Figue, Noez et Chastegne*. Le débat des fruits permet d'alimenter, si l'on ose dire, une réflexion fréquente sur les ordres sociaux. Si Figue revendique son statut nobiliaire, méprisant en Noix une nourriture de vilains, leur débat se résout grâce aux paroles

24 D. Rippmann, « Un aliment sain dans un corps sain : santé et systèmes culinaires au Moyen Âge », *Un aliment sain dans un corps sain, perspectives historiques*, éd. F. Audoin-Rouzeau et F. Sabban, Tours, Presses Universitaires, 2007, p. 39-63.

25 N. de la Chesnaye, *La Condamnation de Banquet*, éd. J. Koopmans, Genève, Droz, 1991 ; *Fromage, Farine, Petit-Tournois et Tartelette,* Paris, G. Bineaulx, premières décennies du XVIe siècle ?, cité par L. Petit de Julleville, *Répertoire du théâtre comique en France au Moyen Âge*, Paris, Cerf, 1886, p. 304. Cette dernière pièce n'a pas été encore retrouvée, mais nous proposons l'hypothèse qu'elle pouvait fonctionner à partir de la référence aux régimes de santé. Nous remercions J. Koopmans d'avoir attiré notre attention sur ce type de pièces, ce qui nous a conduit à la présente édition.

« sages » de Châtaigne, dont la fonction est « d'accorder » et de donner du « goust » aux autres aliments. « Austere » et « vertueuse », le porte-parole de l'auteur Castanea semble figurer le milieu clérical et son rôle de régulation morale dans la société politique. L'idéologie médiévale des trois états affleure dans la circulation des discours. La santé des corps, commentée dans la partie joyeuse, évolue logiquement vers la dénonciation d'une maladie du corps ecclésial, la simonie, attaquée par la satire de la deuxième partie.

Celle-ci s'ouvre par l'annonce d'une forme de discours « plus autenticque », offrant aux *nugae*, ces plaisanteries que sont les fruits allégorisés, une nouvelle autorité. La période du moyen français, du XIVe au XVIe siècle, est dominée par l'extension considérable de la littérature satirique. La satire est en effet une forme privilégiée de parole publique, où de nombreux écrivains voient l'occasion d'exercer à grande échelle leur magistère social. Dans son *Epistre* aux étudiants poitevins en 1545[26], Jean Bouchet la définit comme une « reprehension des pechez publiques », écho au « reprendre vice » de Figue (v. 96). Le lien entre satire et théâtre, art public par excellence, est particulièrement efficace[27]. Assez logiquement si l'on accepte l'hypothèse d'un auteur et d'une réception issus de milieux cléricaux, les « vices » dénoncés dans *Figue, Noez et Chastegne* sont ceux de *l'Ecclesia*, notamment la simonie ou trafic de charges. La critique des « benefices », « offices », « cures » et « prebendes » vendus aux intrigants est traditionnelle. Simonie, évoquée par Figue et Noix, s'incarne à la même époque dans une pièce rouennaise d'origine

26 J. Bouchet, *Epistre dudict Bouchet a messieurs les Escoliers de l'université de Poictiers contenant louange des sciences et l'estat de scolarité, Epistres morales et familieres du Traverseur*, Poitiers, 1545, f° 31v - f° 34r.

27 Nous nous permettons de renvoyer à E. Doudet, « Statuts et figures de la voix satirique dans le théâtre polémique français, 1450-1540 », *Le théâtre polémique français (1450-1550),* éd. M. Bouhaïk-Gironès, J. Koopmans, K. Lavéant, Rennes, PUR, 2008, p. 15-31.

cléricale, *La Moralité a six personnages d'Heresie, Symonie, Force, Scandale, Proces et Eglise*[28]. On trouve également des témoignages dramatiques sur ce thème dans les milieux universitaires toulousains, comme la moralité *L'Estrif du Pourveu et de l'Electif* [29]. De Toulouse à Rouen, la critique de Simonie fait référence à des scandales locaux, aisément reconnaissables pour un public informé. C'est certainement aussi le cas pour *Figue, Noez et Chastegne*, comme le suggère la peinture pleine de verve d'un simoniaque suspendu au dernier souffle d'un curé agonisant dont il brigue la charge[30]. La constance dans les reproches (ruine de l'ordre et mise en péril de l'Église) et dans les métaphores (l'argent corrupteur, la dévoration des faibles ou des vertueux…) est l'indice d'une culture satirique largement partagée par des cercles intellectuels conscients de l'efficacité du théâtre pour soutenir leurs revendications.

La fin manquante laisse suspendue l'interprétation du rôle de Châtaigne, dont les derniers mots tempèrent les attaques de Figue et Noix. Est-elle naïve face à la lucidité des deux autres ? Représente-t-elle un contrepoids raisonnable à une satire qui devient dangereuse, à la fois par ses cibles trop

28 La pièce, datant probablement des années 1520-1525, a été publiée dans *Théâtre et propagande au début de la Réforme, Moralités polémiques du Recueil La Vallière*, éd. J. Beck, Genève, 1986, p. 180-203. Pour son étude, E. Doudet, « Les clefs de l'Église : mise en scène et herméneutique d'une métaphore / accessoire dans le théâtre polémique rouennais au début du XVIe siècle », *Les clefs des textes médiévaux, pouvoir, savoir et interprétation,* éd. F. Pomel, Rennes, PUR, 2006, p. 83-95.

29 *L'Estrif du Pourveu et de l'Electif*, Paris, Guillaume Eustache, 1511. Cf. J. Koopmans, « Mettre en scène l'élection épiscopale : *L'Estrif du Pourveu et de l'Electif, de l'Ordinaire et du Nommé*, Toulouse, 1508 », http://lamop.univ-paris1.fr/W3/eveque/Jkoopmans.pdf

30 Il est difficile de ne pas songer, en lisant *Figue, Noez et Chastegne*, à la mésaventure contemporaine de Roger de Collerye, privé de revenus en 1530 par le nouvel évêque d'Auxerre, François II de Dinteville. François II est le neveu de François Ier de Dinteville, évêque d'Auxerre et précédent patron de Collerye. Figue : « Neveux d'Eglise ont ilz les grandes / prebendes en possession ? », v. 183-184.

claires et par ses généralisations hâtives ? Nous pencherions pour la seconde hypothèse. Comme le souligne J. Bouchet, l'attaque trop directe contre des individus ou des faits précis est préjudiciable à l'équilibre des consciences. Le « scandale » rime alors avec « chose male » :

> Mais par autant que de detraction
> Usent souvent par folle affection
> Nommans aucuns, et faisans du scandalle :
> On dit satyre estre une chose malle[31].

Il faut donc parler en « paroles polies » et déployer une communication biaisée. L'allégorisation se justifie alors, et la révélation ne doit pas aller sans commentaires « par juste raison enseigné[s] » (Châtaigne, v. 188).

Le texte se concluait sur une « partie theologalle », que l'imprimé n'a pas conservée. Il est donc difficile de proposer des hypothèses sur son orientation. On peut cependant observer que, dans les années 1530, la question du scandale est devenue particulièrement épineuse puisqu'elle fait l'objet d'une vive controverse entre catholiques et réformés. Sous la plume de Luther ou de Mélanchthon, le scandale actif, que la *Somme Théologique* de saint Thomas d'Aquin désignait comme d'origine diabolique, se confond avec les vices des représentants de l'Église officielle[32]. D'un point de vue rhétorique, les

31 *Ibid*, f. 33r.

32 P. Melanchthon, *Loci communes*, Wittenberg, 1521, trad. all. H. Pöhlmann, Gütersloh, 1993. *De scandalo* est le dernier chapitre. Melanchthon revendique la Réforme comme un scandale, non diabolique mais salutaire, contre les « Pharisiens », gardiens de la foi ayant failli à leurs devoirs. Les débats sur la notion de scandale et la valeur de la critique des abus ecclésiastiques font rage jusqu'à la synthèse de J. Calvin, *Des Scandales*, en 1550 (éd. O. Fatio, Genève, Droz, 1984). Sur les conséquences de ce débat sur l'art dramatique au XVIe siècle, nous nous permettons de renvoyer à notre article « De la mise en scène du scandale au scandale de la représentation, les moralités dramatiques d'expression française, XVe-XVIe siècles », *Médiévales,* à paraître.

attaques protestantes concurrencent la satire traditionnelle, de telle sorte que critiquer le trafic des charges peut désormais faire soupçonner d'hérésie celui qui s'y risque. D'un point de vue théologique, la diffusion des thèses de Luther met en cause les représentants de l'Église, clercs ou prêtres, tout en ébranlant les relations entre grâce et liberté, loi et transgression, thèmes dont les résonances politiques sont évidentes. Il est possible d'imaginer que la partie « theologalle » du débat, greffée sur les répliques mesurées de Châtaigne face aux critiques de Figue et Noix, abordait certaines de ces questions. Si l'auteur appartenait au cercle des intellectuels auxerrois proche de Collerye et Grosnet, le point de vue était peut-être prudemment catholique, à l'image des dénonciations de l'hérésie luthérienne dont on trouve trace dans le *Dyalogue de Mr de Dela et Mr de Deça* (1533), comme dans les *Motz Dorés* (1531) et *Le Secund Volume* (1534).

Résumé et présentation du texte

v. 1-16. Les seize premiers octosyllabes sont articulés par un rythme de sizains enchaînés (aab aab bbc ccd ccd dde), assez fréquent sur les scènes dramatiques des XVe et XVIe siècles[33]. Ils permettent la présentation des trois actants et esquissent trois interprétations possibles du texte. La première est la lecture farcesque, au comique nourri d'équivoques sexuelles. Ce n'est pas un hasard si c'est Figue, dont le nom renvoie à des expressions liées à la sexualité féminine, qui se présente la première, soulignant la nature « femelle » des trois personnages. La seconde lecture repose sur le pastiche des régimes de santé : les fruits vont débattre de leur valeur nu-

33 Pour le rôle d'ouverture des sizains dans les pièces dramatiques depuis le XVe siècle, cf. H. Chatelain, *Le vers français au XVe siècle*, Paris, Champion, 1908, p. 118 et *passim*.

tritionnelle et sociale. Enfin, Châtaigne suggère une interprétation métalittéraire : elle paraît d'abord « picquante », alors que son « dedans » est « doux. » Ces métaphores accompagnent traditionnellement la définition de la satire, registre qui sera celui de la deuxième partie.

v. 17-27. Une transition est ménagée par un quatrain croisé, suivi d'un sizain régulier. Une remarque de Noix lance le débat sur la qualité gustative et sociale des fruits : si Noix nourrit davantage, Figue se juge destinée au festin des « gens de bien ». Une intervention apaisante de Châtaigne dénoue cette première passe d'armes.

v. 28-64. C'est cette fois Figue qui souhaite en découdre, en laissant entendre que Noix refuse la critique. Cette dernière réplique par la dénonciation du mépris dont elle serait victime. L'argument social est repris, Figue se vantant d'être « chere » aux « apothiquaires », sensibles à sa valeur nutritive, comme aux hommes de qualité. Noix oppose son naturel sans apprêts aux décoctions nécessaires à Figue. Le débat tend vers le comique scatologique ou sexuel : Figue indique la nature « infette » de son adversaire, mise « derriere ». Noix raille la « figue en vieil cabas mise », jouant sur l'expression qui désigne une prostituée fatiguée. Les rimes brisées des octosyllabes des v. 55 et 56 et la répartition des hémistiches entre les trois personnages créent un échange stichomythique : on est près d'en venir aux mains. Une nouvelle intervention de Châtaigne, appelant à la sagesse, suspend le débat.

v. 71-91. Acceptant de faire la paix, Noix et Figue invitent Châtaigne à se présenter. Celle-ci fait preuve d'une maîtrise du discours supérieure aux autres puisqu'elle mobilise deux huitains en rimes croisées alors que les répliques précédentes n'excédaient jamais un sizain. Elle se définit d'abord comme un fruit susceptible d'être mélangé agréablement à toutes les formes de plats et d'être accommodé par des cuissons variées. Puis, elle fait allusion à son sens métaphorique :

« d'austere mine », comme l'églantier ou la ronce, elle révèle le « bien » à qui se donne la peine de la saisir.

v. 91-115. Le vers 91, coupé et enchaînant les voix de Noix et Figue, introduit la deuxième partie, placée dans un registre « plus authentique » (v. 93), la satire. Noix et Figue, dont les répliques désormais complémentaires se développent sur le rythme des sizains enchaînés qui ouvraient la première partie, se proposent de « reprendre » un « vice » contemporain : les abus liés à « l'estat d'office et benefice ». « Bonne police », l'ordre juste, est détruite par Simonie.

v. 116-140. Les critiques de Noix et Figue se précisent : la brigue des « cures » et « prebendes » conduisent aux comportements les plus scandaleux. Figue brosse le portrait d'intrigants guettant le dernier souffle du bénéficiaire tout en se précipitant dans les « cours » pour s'emparer des offices laissés vacants. La vivacité de l'évocation est soutenue par un deuxième échange stichomythique sur des rimes brisées (v. 121-122), marginalisant cette fois Châtaigne, qui reste incrédule.

v. 141-188. Le rythme des octosyllabes bascule dans l'hétérométrie : un sizain en vers de cinq syllabes est conclu par un distique en octosyllabes, puis enchaîné à un quatrain alternant vers de 5 et de 3 syllabes, qui ouvriront ensuite à un quatrain carré, *etc.* L'hétérogénéité métrique, compensée par la stabilité des ensembles rimiques (essentiellement des tercets de type aab), accompagne le passage au *planctus,* ainsi que la généralisation moraliste. Figue et Noix déplorent la ruine qui atteint, non seulement le monde des clercs, mais « les canons et droits » et la « reigle des loiz. » Le discours satirique s'étend aux abus de justice auxquels se livrent « rongeurs » et « mangeurs » avides au gain. Châtaigne, revenant aux octosyllabes, tente de nuancer et de restreindre le propos : les bénéfices sont également offerts « par charité » et « par raison » aux vertueux.

Établissement du texte

Nous respectons la mise en page du texte, particulièrement la distinction entre les noms de rôle : *Figue* et *Noez* justifiés à gauche, *Chastegne* justifié à droite des pages, le texte étant justifié à gauche. Nous avons également conservé l'introduction des noms de rôles par des pieds de mouche, ainsi que la présence de ce signe devant le premier vers du texte.

Les marques de ponctuation présentes dans l'imprimé sont les suivantes : point en bas (*punctus*), virgule, barre oblique, point d'interrogation, deux points, parenthèses. Ils sont été résolus comme suit : point pour le *punctus*, qui intervient toujours en fin de phrase ; point-virgule pour la virgule ; virgule pour la barre oblique (sauf cas mentionnés en commentaire), point d'interrogation et parenthèses restant identiques à l'original. Si la présence de la ponctuation de l'imprimé a toujours été signalée par une marque moderne, nous avons ajouté d'autres marques semi-fortes ou fortes (virgules et points essentiellement) pour faciliter la lecture du texte. La double barre oblique dans le titre et le sous-titre indique, comme il est habituel, la coupure des mots. Celle-ci n'apparaît pas ailleurs dans le texte. Les majuscules ont été conservées ou rétablies en début de phrase, selon l'usage moderne courant. Les noms de rôle sont indiqués dans le texte avec des majuscules. Ont été ajoutées des majuscules à d'autres noms seulement lorsque les personnifications sont accompagnées de verbes d'action, par exemple : « Simonie et Avarice / Hument… » (v. 135-136).

Rédigé au début des années 1530 à Auxerre ou sa région, *Le Traitté plaisant et sentencieux de Figue, Noez et Chastegne* est écrit dans une forme standard de moyen français, sans traits régionaux saillants. Nous avons résolu les abréviations, relativement peu nombreuses et communes. Nous transcrivons i et u par j et v quand ces lettres ont une valeur consonantique.

Le texte étant dépourvu d'accents, l'accent aigu que nous avons ajouté marque la tonicité d'un -e- en finale absolue du mot (« pasté », v. 75). Il n'apparaît pas si la voyelle tonique est suivie d'un -e- atone, marque par exemple de féminin (« apportees », v. 7), ni devant -z-. Aucun autre accent n'est utilisé (« a boire », v. 19). Nous avons ajouté un tréma si deux voyelles consécutives appartiennent à des syllabes différentes ou pour marquer des hiatus (« Oÿ », v. 82). Le texte ignore l'usage du -c- cédillé dans le cas où cette lettre est prononcée en sifflante devant une voyelle -a-, nous l'avons donc ajouté selon l'usage moderne (« sçachez », v. 22 ; « sçay », v. 100)

La numérotation des vers suit un incrément de cinq, placé à gauche du texte ; elle exclut les noms de rôles, le sous-titre et la note interne du f. 5v. Les numéros des folios indiqués à droite du texte n'apparaissent pas dans l'imprimé et sont ajoutés par nous. Seule apparaît, en bas à gauche du f. 2v, la marque de cahier. Nous l'avons conservée dans la marge de droite, en face du vers où elle se trouve dans l'imprimé. Les lettres rajoutées sont indiquées entre crochets droits. Les lettres surnuméraires ou les erreurs sont corrigées dans le texte et la forme originale indiquée en note, précédée de la mention Impr.

Estelle Doudet
Université Lille 3

Maître Ayme Castanea de Thoucy, *Traitté plaisant // et sentencieux de Figue Noez et // Chastegne. Et contient troys // petites parties. La pre//miere est joyeuse. La se// cunde serieuse. La // tierce theo//logalle.// (f. 1r)*

¶ Figue

Ne sommes nous pas, nous trois, celles f. 1v
Que grammaire appelle femelles,
En arbre et fruit sans noz semblables ?

¶ Noez

Grammairiens nous tiennent telles :
Gueres n'avons de noz sequelles,
Par quoy nous sommes plus louables,
Apportees des champs sur tables
Pour substanter le corps humain.

¶ Figue

¶ Il n'est pomme, tant soit parmain,
Franc capandu ou jallemain,
Qui me vaille ; c'est point notoire.

¶ Chastegne

Je picque ung peu dehors la main,
Mais dedans (parlant plain chemin)
G'y suis doulce plus que la poire.

¶ Noez

Je vous passe toutes deux ; voire,
Fruit n'est, qui soit pareil au mien.

¶ Figue

Mon fruit est digne de memoire

Car il est pour les gens de bien.
Pauvres gens qui n'ont que eau a boire,
Vous ont, Noez ; c'est votre entretien.

¶ Noez
C'est reprins par trop fier maintien !
Sçachez, Figue, que je me tien
Pour nourrir, plus que vous, la bouche.

¶ Chastegne f. 2r
Chacun peult bien louer le sien ;
(L'une ne l'aultre ne soustien).
Mais laissez en paix ce reproche.
Saige en motz ne se doit deffendre.

¶ Figue
En quoy est ce donc qu'on la toche ?
Je ne la veulx en rien reprendre.

¶ Noez
Il ne fault point les aultres rendre
Trop bas, pour se vouloir haulser.

¶ Figue
Comment le voulez vous entendre ?
Vous bassay je pour m'exaucer ? :
S'on veult mon fruit plus avancer
Que le vostre, il y a matiere.

¶ Chastegne
Tout beau, Figue.

¶ Figue

Sans la tanser,
Elle mesme peult bien penser
Que apothiquaires si m'ont chere ;
Mais on la met en lieu derriere
40 Esventer, comme chose infette.

¶ Noez

Meilleur suis que vous et plus nette,
Et bien diray raison pour quoy.

¶ Figue

Vous ? Mais cuidez vous qu'on vous mette
Devant gens en table rondette,
45 En fin du banquet comme moy ? f. 2v
Vous ne denottez que disette
Logee en pauvre maisonnette ;
Soppe a l'uyle, c'est vostre arroy.

¶ Noez

Je suis pour presenter au roy
50 Et n'est meilleur morseau, je croy,
Quant je suis fraische au noyer prise.
Vous ne vaillez rien sans conroy,
Figue, qui tant faictes desroy :
Fol est qui de l'autruy se prise.

¶ Chastegne

55 Mes seurs, accord !

¶ Noez

Qui la desprise ?

¶ Chastegne

Laissez discord !

¶ Noez

Trop de maistrise

Elle veult avoir par fintise
Et si ne vault rien sans farder.
Fy de figue en vieil cabas mise !
Je suis, nouvelle, bien exquise,
Et suis, vieille, bonne a garder.

¶ Chastegne

Qu'est ce a dire tant brocquarder ?
Ne devez vous pas regarder ?
Qui plus saige est, plus toust se taise.

¶ Noez

Contente suis me retarder : Marque de cahier : A. 2.
Qui vit en paix en est plus aise. f. 3r

¶ Figue

Toute preste suis d'amander,
Se j'ay dit chose qui desplaise.
Mais, Chastegne qui nous apaise
De son fruit n'en dit rien de beau.

¶ Noez

Dea, Chastegne, mais qu'il vous plaise :
Dittes en ung mot de nouveau.

¶ Chastegne

S'on fait ung bon pasté de veau,
Ou de chapons, et g'y soys mise,
Par plus especial morseau,
Je seray la premiere prise.
Bonne suis cuitte en toute guise,
Soit en pot, en poesle ou en rost.
(Je le dy, puisqu'en suis requise)
En boire, en manger j'ay bon goust.

¶ Figue

Oÿ, mais main ne vous peult si toust
Escailler, qu'elle ne soit morse.

¶ Chastegne[1]

Ung bien vault mieux qui se recoust
Par peine et vertueuse force.
Se ung petit picque mon escorce,
J'en suis de fruit plus doulce et fine.
La belle fleur gist en l'espine ;
L'esglantier picquant porte rose ;
Tel a dehors austere mine
Au quel dedans doulceur repose.

¶ Noez f. 3v

C'est bien dit.

La secunde partie : qui est // serieuse

¶ Figue

Parlons d'autre chose.
Chascune de nous si s'expose

Suivre propoz plus autentique.

¶ Noez
En quelle forme ?

¶ Figue
Satirique.
Car Satire souvent s'aplique
Mesmement a reprendre vice.

¶ Noez
Je conseille que l'on explique
L'estat d'office et benefice.

¶ Figue
Benefice est en malefice,
Et lui va je ne sçay comment.
Il est gouverné[2] autrement
Qu'il n'avoit pas acoustumé.

¶ Noez
Office gist en grief torment.
Plusieurs s'en complegnent forment ;
Tel cas on[3] n'eust point presumé.
L'ung et l'autre est sy deprimé
Qu'ilz sont escorchez jusque es oz.

¶ Figue
Qui ont offices ?

¶ Noez
Plusieurs folz, f. 4r

Qui en sont tous rempliz et solz,
110 Dont bonne police est perie.

¶ Figue
Benefice est de suz en soubz
Renversé par ignorans sotz
Et[4] bien souvent par simonie.
C'est l'introïte et armonie
115 De leur service et patenostres.

¶ Noez
Devant que les curez soyent oultres,
Les cures sont elles baille[e]s.

¶ Figue
A grans coteaulx plus groz que coultres,
Les prebendes sont detaillées ;
120 Qui plus en baille, plus emporte.

¶ Chastegne
Je ne le croy pas.

¶ Figue
C'est la sorte.

¶ Noez
Devant le trespas ?

¶ Figue
On escotte
Aucunes fois pres de l'oreille
Du patient ; sans qu'on l'esveille,

On le fait bien dormir sept jours.

¶ Noez
Dormir si longtemps ?

¶ Figue
On le veille. f. 4v

¶ Noez
Cela passe, dont m'esmerveille,
Oultre de natture le cours.

¶ Figue
Ce pendant on va, a grans cours,
Pour telz, qui n'ont leu[5] mot de cours,
A cop querir le benefice.

¶ Noez
Semblablement parmy les cours.
Ainsy fait on motz brefz et courts
Quant on veult avoir ung office.
Simonie et Avarice
Hument tousjours la fleur des poys.

¶ Figue
Pour forger les escutz de poys,
Elles en portent bonne mine.

¶ Noez
Elles les font au contrepoys,
L'une sofle, et l'autre afine.

¶ Figue
Bien gist en ruine
Toute la doctrine
Des canons et droits.

¶ Noez
Bien chet et define
Et fort se decline
La reigle des loiz.
Tous les statuts et bons adroits
Antiques sont descolorez.

¶ Figue
Leurs faictz sont cheutz f. 5
Et desglosez.

¶ Noez
Ils sont descheutz
Et deposez
Desquels on deust estre arosez,
Les maulx vienent intolerables.

¶ Chastegne
Pourquoy ?

¶ Figue
Pauvres gens devorez
Sont par justiciers variables.

¶ Noez
Ce sont mangeurs
Insatiables.

¶ Figue

Ce sont rongeurs

160 Impiteables,

Par cy, par la favorisables.

Aucuns (mais peu) sont justz et droitz.

¶ Chastegne

Vos mots sont trop desraisonnables

Et voz propoz de trop groz poys.

¶ Figue

165 De boys mort, ilz en font mort boys,

Et de vieille cause nouvelle.

¶ Noez

Ils font droits boeteux, boeteux droits ;

Miracle sort de leur cervelle.

Se ung sac ne rend gresse ou moelle, f. 5v

170 Il n'est de longtemps visité.

¶ Figue

Que vauldroit bien une chapelle

En la spiritualité ?

¶ Noez

Vend on bien Dieu ?

¶ Figue

Qui n'auroit peur d'estre cité,

175 Dieux scet s'on en feroit de bonnes.

¶ Chastegne

Vos mots n'ont lieu ;
Benefices par charité
Baillent prelats, abbez et nonnes.

¶ Figue

On ne fait gueres telles donnes
Aux vertueux de cure ou prebe[n]des.

¶ Noez

Si doyvent vertueuses personnes
Vivre de disme et offerendes.

¶ Figue

neveux, ou freres, ou cousins ou autres, //
sorte de ligne ou parentage

Neveux[6] d'esglise ont ilz les grandes
Prebendes en possession ?

¶ Noez

C'est proposé folles demandes ;
Il sembleroit succession.

¶ Chastegne

Cela est de permission
Par juste raison ensegnee…

1 Impr : Chastengne
2 Impr : gonverné
3 Impr : ont
4 Impr : Eet
5 Impr : leut
6 Impr : Nneveux

Notes

v. 1. « Figue » : possible allusion à l'ambivalence de ce fruit dans la Bible, à la fois masculin et féminin. Cf. M. Toussaint-Samat, *Histoire naturelle et morale de la nourriture*, Paris, Larousse, 1997, p. 806-812.

v. 2. « Grammaire » : personnification incertaine ; le terme renvoie à la *grammatica* latine, première étape du *trivium*.

v. 9-10. « Parmain », « capandu », « jallemain », sortes de pommes. Outre la différence nutritionnelle des fruits sur le modèle des régimes de santé, la pomme est aussi, comme la figue, un fruit entretenant un rapport ambigu à la connaissance et au pouvoir d'une part, à l'érotisme d'autre part. Les trois pommes vaincues dans la compétition avec Figue, Noix et Châtaigne ne sont pas sans rappeler le jugement de Pâris entre les trois déesses. Comique de contraste entre la séduction proverbiale des pommes et la féminité grotesque des fruits secs mis en scène ? cf. N. Labère, « Les mots à la bouche dans *le Libro de Buen Amor* », *Être à table au Moyen Âge*, éd. N. Labère, Madrid, Casa de Vélasquez, 2010, p. 143-153.

v. 12-14. La réplique de Châtaigne la différencie de Figue et Noix. L'opposition entre « picquant » et « doulceur », métaphores habituelles de l'écriture moraliste et satirique, annonce l'autoportrait de Châtaigne / Castanea qui conclura la partie.

v. 31-33. Opposition « haut » / « bas » : le débat sur la valeur sociale des deux fruits se poursuivra par la suite par des jeux de mots scatologiques (v. 39) ou sexuels (v. 59). Le péché de *gula* que peuvent représenter les fruits se double d'une dénonciation de la colère, de l'orgueil et de la luxure, sur un mode comique et allusif. Cf. C. Casagrande et S. Vecchio, *Histoire des péchés capitaux au Moyen Âge*, trad. fr. P.-E. Dauzat, Paris, Aubier, 2003.

v. 44-45. « Table rondette » : possible allusion parodique

à la Table Ronde, soulignant l'orgueil aristocratique de Figue. « Fin de Banquet » renvoie au service conseillé par les régimes de santé contemporains et à l'importance de l'ordre des mets dans la conservation de la santé. Cf. J.-L. Flandrin, *L'Ordre des mets*, Paris, O. Jacob, 2002.

v. 49. Le débat des mets à « presenter au roy » est une tradition dramatique ancienne. On en trouve un exemple chez E. Deschamps, *Le Dit des Quatre Offices par personnages*, à la fin du XIVe siècle.

v. 58-59. Noix oppose son naturel aux artifices de Figue, caricaturée sous les traits d'une prostituée décatie par la locution à double sens « vieil cabas » (sac usagé / femme publique).

v. 90-91. *La secunde partie*… : la ligne est imprimée en caractères plus larges.

v. 98. « Office » : ici sens restreint de charge ecclésiastique ; « benefice », revenu qu'un titulaire, généralement tonsuré, reçoit de sa possession d'une charge. Le thème de l'injuste répartition de ces rémunérations est une constante du discours satirique clérical. On en trouve trace dans la culture dramatique contemporaine (*L'Estrif du Pourveu et de l'Electif*, Paris, G. Eustache, 1511).

v. 104-105. Le régime allusif du discours est introduit : « plusieurs », « on ». Office et Benefice, personnifiés, apparaissent comme les victimes d'abus, attaqués ou renversés dans leurs corps et leurs habits. La visualisation de ce renversement est fréquente dans les moralités ou les sotties des XVe et XVIe siècles (cf. *La Farce moralisée de Chascun, Plusieurs, le Temps-qui-court et le Monde, Recueil de farces, moralités et sermons joyeux*, éd. A. Leroux de Lincy & F. Michel, Paris, Techener, 1837, Reprints Slatkine 1977). Les fauteurs de trouble sont désignés comme « folz », autre allusion à cette culture dramatique.

v. 114. « introïte… » : chant commençant la messe. Iro-

niquement les manœuvres des simoniaques sont décrites par les termes du service divin qu'ils bafouent.

v. 118. « couteaulx » / « coultres » : l'image souligne le dépeçage auquel sont soumises les charges.

v. 124. « patient » : le thème de la maladie, abordé par le biais du pastiche des régimes de santé dans la première partie, est ici à la fois métaphore des dysfonctionnements du système et allusion à des pratiques précises de détournement d'héritage. Le faux étonnement de Noix permet au ton de Figue de devenir nettement plus railleur (v. 126).

v. 132. « cours » : les abus de cour sont une cible habituelle du discours satirique depuis le XIVe siècle. Cf. J-C. Mühletahler, *Fauvel au pouvoir, lire la satire médiévale*, Paris, Champion, 1994. Cette tradition est illustrée par Roger de Collerye dans le *Dyalogue des Abuzés du temps passé* (éd. Lécuyer, p. 185-210). La cour à laquelle on fait référence ici est sans doute une cour épiscopale, peut-être celle des Dinteville, évêques d'Auxerre.

v. 135. « Avarice », alliée de Simonie. La personnification poursuit la dénonciation allusive des péchés capitaux, esquissée dans la première partie.

v. 136. « Humer la fleur des poys ». La polysémie du terme « humer » en moyen français (avaler / flairer) fait signe vers plusieurs expressions figurées. « Avaler les pois », c'est se montrer orgueilleux, fanfaron ; d'autre part, « fleur des pois » renvoie à une fleur odorante, souvent liée à une certaine élite. Le sens pourrait alors être que les deux allégories aspirent à la possession de qualités qu'elles n'ont pas naturellement. Dans tous les cas sont sans doute dénoncés par ces mots la rapacité et l'orgueil.

v. 137-140. « forger », « contrepoys », « sofle », « afine » : le champ lexical esquisse la métaphore de la fausse monnaie fabriquée et mise en circulation par les simoniaques.

v. 154-164. Sur un rythme hétérométrique déclenché par la question de Châtaigne, la satire prend les allures d'un *planc-*

tus moraliste constatant l'universalité des pratiques injustes et déplorant la corruption de ceux qui devraient assumer la charge de « justiciers ».

v. 162. « aucuns (mais peu)… » : la concession de Figue permet à Châtaigne de nuancer le caractère universel de la critique, trop « desraisonnable ». Liée au rôle de modérateur du personnage, son intervention peut également faire signe vers le contexte contemporain. Dans les années 1530, la Réforme protestante rend dangereuse les critiques contre l'institution ecclésiastique.

v. 169. « sac » : double allusion au « sac » des bénéfices et à l'accessoire qui, sur les scènes dramatiques, désigne l'homme de loi procédurier et corrompu. Cf. Procès reconnaissable à son « sac » dans *La Moralité d'Hérésie à six personnages*, éd. J. Beck, *op. cit*. p.187.

173. « Vend on bien Dieu ? » L'exclamation de Noix dénonce le trafic de charges, d'autant plus fortement que ce court vers introduit un sizain hétérométrique sur des rimes abcabc assez déstabilisantes pour l'auditeur. Elle fait allusion plus généralement à d'autres prévarications, comme le trafic des indulgences. On est proche des flèches luthériennes lancées depuis 1517 contre certaines pratiques ecclésiastiques tolérées par le catholicisme. Il est donc urgent que Châtaigne apaise cette critique dangereuse : elle affirme qu'elle n'a pas lieu d'être (« vos mots n'ont lieu »).

v. 183. « Neveux » : la glose en note attire l'attention sur le terme choisi, tout en lui donnant divers synonymes. Peut-on penser qu'il y a une allusion au « neveu d'église » qu'est François II de Dinteville, neveu de l'évêque d'Auxerre François Ier auquel il a succédé en 1530 (S. Lécuyer, *ibid*, p. 16-17) ? Cela pourrait corroborer l'hypothèse d'une pièce issue du cercle de clercs qui, comme P. Grosnet et peut-être Castanea, fréquentaient la cour épiscopale et qui connaissaient peut-être les difficultés surgies entre Roger de Collerye et le nouvel évêque.

Glossaire[34]

Adroit, n. m., droit, règle, 147

A grans cours, loc. adv., en se hâtant, 128

A cop, loc. adv., immédiatement, 131

Aroser, v. tr., remplir de, avec allusion à la rosée céleste de consolation, 153

Arroi, n. m., manière, 48

Bailler, v. tr., donner, offrir, 117, 120

Basser, v. tr., ind. prés., p. 1, abaisser, 33

Boys mort / mort boys, n. m.. et adj., bois sec encore sur l'arbre ; *par ext.*, chose de peu de valeur, sur laquelle on ne paie pas d'impôts, 165

Brocquarder, v. tr., ici dans un emploi intransitif, railler, 62

Cabas, n. m., panier à fruits ; locution : *n'avoir que les cabas des figues*, ne rien obtenir ; *à une figue deux cabas*, beaucoup de bruit pour rien (DMF) ; *vieux cabas*, vieille putain, 59

Capendu, n. m., variété de pomme rouge à courte queue, 10

Cheoir, tomber, être ruiné, ind. présent p. 3, 144 ; part. passé, 149

Citer, v. tr., assigner en justice, 174

Conroy, n. m., apprêt, 52

Contrepoys, n. m., poids équivalant à un autre, 139

Coteaulx, n. m., couteaux, 118

Coultres, n. m., lames placées en avant du soc de charrue, 118

Cours, n. m., textes servant à l'enseignement d'une discipline, 130

34 Élaboré à partir des dictionnaires suivants : *Dictionnaire du Moyen français* (2010), http://atilf.fr./dmf/ ; E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française au XVIe siècle*, Paris, 1925-1967, 8 vol ; Tobler-Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Stuttgart, 1925-2002, 11 vol ; Walther von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, 1922 sqq., 25 vol. G. Di Stefano, *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, 1991 ; *ibid* & R. Bidler, *Toutes les herbes de la Saint-Jean. Les locutions en moyen français*, Montréal, 1992.

Definer, v. intr., prendre fin, mourir, 144

Denotter, v. tr., être le signe de, 46

Deprimer, v. tr., déprécier, abaisser, 106

Descolorer, v. tr., ternir, 148

Desgloser, v. tr., antonyme de *gloser*, interpréter, faire comprendre, d'où mal interpréter, 150

Desposer, v. tr., destituer, 152

Despriser, v. tr., mépriser, 155

Desroy, n. m., désordre, 53

Detailler, v. tr. , mettre en pièces, 119

Devant que, prép., avant que, 116

Donnes, n. f., dons, 179

Ensegner, v. emploi tr. indirect, attester, 188

Entretien, n. m., manière de vivre, 20

Escorcher, v. tr., dépouiller, 107

Escotter, *escouter*, v. tr., prêter l'oreille, notamment pour confesser, 122

Especial, adj. particulier, 75

Esventer, v. intr., aérer, 40

Exaucer (s'), v. emploi pronominal, s'élever, 33

Exposer (s') v. emploi pronominal + inf., expliquer verbalement, 92

Farder, v. emploi intrans., tromper, 58

Favorisables, adj., faisant preuve de complaisance, 161

Fintise, n. f., manigance, ruse, 57

Fleur des poys, locution, sens figuré : privilège (?), 136

Forment, adv., fortement, 104

Grief, adj., grave, 103

Guise, n. f., façon, 77

Humer, v. tr., flairer, 136.

Impiteables, adj., impitoyables, 160

Introïte, n. m., chant d'ouverture de la messe, 114

Jallemain, n. m., forme habituelle *jalemain*, variété de pomme, 10

Maintien, n. m., attitude, 21

Mine, n. f., double sens possible : *faire bonne mine* : faire gracieuse figure ; *mine* : monnaie ; *mettre à mine*, ruiner

Moelle, n. f., sens figuré, substance, intérêt d'une chose, 169

Morse, part. passé de *mordre*, mordue, blessée, 82

Nette, adj. fém., propre, sans souillure, 41

Oultre, adv., *estre oultre*, être décédé, 116

Parmain, n. m., variété de pomme, de belle grosseur, 9

Passer, v. tr., dépasser, 15

Patenostre, n. m., prière (*pater noster*), 115

Permission (estre de), loc. verbale, être permis par une autorité, 187

Police, n. f., ordre d'une collectivité, en part. administration ecclésiastique, 110

Poys (de gros), loc. adv., pénible, difficile à supporter, 137

Rescourre, v. tr., récupérer, reprendre, 83

Regarder, v. en emploi intransitif, prendre garde, 63

Reprendre, v. tr., blâmer, 21, reprendre, 29

Retarder (se), v. en emploi pronominal, s'abstenir, 65

Rost, n. m., plat rôti ou grillé, 78

Sac, n. m., toile où l'on conserve les pièces d'un procès, 169

Sequelle, n. f., suite, compagnie, 5

Service, n. m., service de la messe, 115

Sofler, v. tr., souffler (dans le contexte d'une forge), 140

Solz, adj., soûl, rassasié, 109

Substanter, v. tr., entretenir, nourrir, 8

Succession, n. f., héritage, 186

Toucher, v. tr., agresser, 28